



*Communiqué de presse
Paris, le 25 janvier 2017*

Le premier @nnuaire web dynamique pour aider les PME sur la fonction RH est lancé !

Dans le cadre du plan gouvernemental « Tout pour l'emploi dans les TPE et PME », la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Île-de-France crée un annuaire dynamique pour accompagner les entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines (RH). Il s'agit d'une première.

En effet les TPE-PME n'ont pas toujours un service RH dédié pour s'occuper des questions de recrutement, de formation, de sécurité et santé au travail etc., elles manquent souvent de ressources internes.

« Cet annuaire web dynamique va permettre aux TPE et aux PME de trouver rapidement et facilement, les réponses à toutes leurs questions RH, cette innovation va révolutionner leur quotidien en leur faisant gagner du temps sur des questions administratives » a souligné Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

@nnuaire web RH : aide et conseil aux PME

La Direccte d'Île-de-France vient ainsi de mettre en ligne sur son site internet, idf.direccte.gouv.fr, un annuaire dynamique permettant aux chefs d'entreprises d'identifier les contacts de proximité susceptibles de leur fournir, selon leur question, un conseil gratuit de premier niveau et personnalisé en matière de gestion des ressources humaines. L'annuaire référence plus de 200 organismes franciliens : services de l'État, Pôle emploi, missions locales, Cap Emploi, Opca (organismes financeurs de la formation professionnelle), Maisons de l'Emploi, plateformes RH, Urssaf, Apec, services de santé au travail, chambres consulaires, etc.

Au-delà de cet outil pratique, l'idée est de travailler, avec tous les acteurs impliqués, sur une meilleure complémentarité de leur offre de services, de façon à assurer une couverture à la fois territoriale et sectorielle complète et à garantir la qualité du conseil et de l'appui.

Accompagnement par un cabinet conseil

La Direccte a déployé par ailleurs un partenariat avec les Opcas pour proposer, à toute entreprise de moins de 300 salariés, un accompagnement personnalisé en matière de ressources humaines grâce à l'intervention d'un consultant expert en RH dont le coût est pris en charge, au moins pour 50 %, par l'État ou l'Opcas.

Contacts presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

Service Communication Direccte Île-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. **01 70 96 14 69** -

idf.communication@direccte.gouv.fr